

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU BUREAU du 17/11/2025**

Présents : LEYNAUD Jean, MAZZINI Didier, ARTO Jean, GIRAUD François, COSTE Jérôme, FEOUGIER Adrien, GIRAUD Francis, CURTIUS Patricia,

Excusés : BERNARD Françoise, COTTA Rachel, FOUGEIROU Julien, MONTEUX Christophe, LOUCHE Alain, SOUBRILLARD Alain.

Assistaient également à la réunion : ALLIGIER Guillaume, CHARRIER Félicien, PUIGSERVER Cyrielle.

Ordre du Jour / points informatifs du Comité Syndical du 25 Novembre 2025 :

- Modification des statuts
- Convention avec la commune de Le Teil concernant la transmission des données « abonnés » pour la facturation de l'assainissement par la Saur, délégataire de la commune de Le Teil
- Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires
- Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable 2024
- Contrat Eau et Climat

Le quorum n'étant pas nécessaire, car aucune décision ne devant être votée, le Président déclare la séance ouverte.

Secrétaire : COSTE Jérôme est désigné à l'unanimité

POINTS INFORMATIFS

Modification des statuts

Le Président rappelle que la proposition de modification des statuts porterait sur la réduction du nombre de titulaires de 2 à 1 pour chaque commune. Le nombre de suppléants n'étant pas impacté. Cette modification des statuts interviendrait au renouvellement de mandat.

Cela porterait le nombre de membres du prochain Comité Syndical à 35 titulaires et 70 suppléants. Concernant les membres du Bureau, cela impliquerait 7 Vice-Présidents ainsi qu'un Président.
L'idée de ce nouveau Bureau, serait que chaque Vice-Président puisse être membre actif et puisse siéger à des commissions de France Eau Publique ou du Comité de Bassin de l'Agence de l'Eau.

De plus, ce nouveau Comité Syndical pourrait alors aisément se réunir dans les nouveaux locaux du siège de SYDEO.

Convention avec la commune de Le Teil concernant la transmission des données « abonnés » pour la facturation de l'assainissement par la Saur, délégataire de la commune de Le Teil

Mme CURTIUS rappelle que depuis l'adhésion de la Commune du Teil à SYDEO, effective au 1^{er} janvier 2023, SYDEO assurait la facturation de l'assainissement conjointement avec celle de l'eau potable.
Cependant, cette facturation unique a engendré plusieurs difficultés, notamment liées à la gestion des rôles « multi-multi » par le Trésor public lors du recouvrement, ainsi qu'aux modalités de versement par la commune de la part revenant à son délégataire.

Dans ce contexte, la commune a souhaité confier, à compter du 1^{er} janvier 2026, la facturation du service d'assainissement à son délégataire, la société SAUR.

La mise en place de cette nouvelle organisation implique un transfert régulier d'informations entre les parties. SYDEO devra notamment transmettre à la commune les données nécessaires à la constitution du fichier des usagers, puis

informer périodiquement le délégataire, des nouveaux abonnements ainsi que des volumes d'eau potable consommés, ceux-ci constituant la base de calcul de la facturation de l'assainissement.

À cette fin, il convient d'approuver une convention de transmission de données, sur le modèle de celles déjà établies avec les autres collectivités placées dans une situation similaire.

Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires

Le Président expose le fait que le Centre de Gestion a communiqué à SYDEO les résultats concernant la cotisation qui est versée par SYDEO à l'assureur et les remboursements qui lui ont été reversés pour l'année 2024.

Pour information, la cotisation était d'environ 100 000€ pour un remboursement global de 22 000€.

Le Directeur tient à souligner que le taux d'absentéisme de SYDEO a été calculé pour l'année 2024 et qu'il est de l'ordre de 3%, soit l'équivalent de 500 jours d'absences. Il tient à souligner que ce taux est exceptionnellement bas pour la fonction publique.

L'idée de souscrire ce nouveau contrat d'assurance des risques statutaires est de faire baisser le montant de la cotisation, tout en gardant des risques modérés quant aux remboursements.

Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable 2024

Une version en passe d'être finalisée, est projetée afin de balayer l'ensemble du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable 2024 de SYDEO, qui sera présenté lors du Comité Syndical du 25 Novembre 2025.

Contrat Eau et Climat

Le Président rappelle que le contrat Eau et Climat « Centre Ardèche » 2026-2027 est un outil contractuel proposé par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, via son 12^{ème} programme financier 2025-2030.

Ce contrat doit permettre, par l'intermédiaire de son programme d'actions proposé par chaque maître d'ouvrage et discuté avec l'Agence de l'eau, de répondre aux enjeux suivants, structurés autour de 4 volets. Il sera établi pour une durée de 2 années, du 01/01/2026 au 31/12/2027.

La répartition par volet est la suivante :

Volet du contrat	Type d'aide	Nbre actions	Montant actions	Aides AERMC
MILIEUX	Aide classique	19	2 088 500 €	1 214 950 €
RESSOURCES	Aide classique	28	43 582 880 €	18 709 826 €
	Aide solidarité	10	1 982 400 €	1 320 350 €
	Aide spécifique	3	1 290 000 €	464 600 €
POLLUTION	Aide classique	14	3 263 000 €	1 522 000 €
	Aide solidarité	4	1 157 000 €	750 960 €
	Aide spécifique	7	2 210 500 €	890 400 €
TRANSVERSAL	Aide classique	28	1 556 700 €	1 154 480 €
TOTAL		113	57 130 980 €	26 027 566 €

SYDEO entre dans le volet Ressources, avec un nombre de 11 actions pour un montant de 41 338 240 € TTC et un montant d'aide de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse à hauteur de 17 502 506 € TTC.

M. CHARRIER expose les 11 actions qui sont prévues pour ce contrat.

Point sur les travaux du bâtiment

Le Directeur informe les membres du Bureau que c'est M. GIRAUD, qui sera en charge de suivre les travaux du bâtiment. Les travaux de terrassement devraient commencer la semaine du 17 novembre 2025 ; ceux de maçonnerie en décembre 2025.

Une première réunion de chantier est prévue le mercredi 19 novembre 2025 à 11h puis il conviendra de déterminer un jour hebdomadaire et un horaire pour les prochaines réunions de chantier.

Point sur la télérelève

Le marché a été publié le vendredi 14 novembre 2025 pour une attribution souhaitée en février 2026.

Le Président informe les membres du Bureau qu'ADN, qui avait intégré notre convention constitutive de groupement de commandes avec le TE07, s'est finalement désisté suite à un litige avec le TE07, concernant le cœur de réseau.

Point sur la réunion publique du 15 Octobre 2025 à Loriol sur la nouvelle ressource en eau Ile Chambonier

Mme CURTIUS évoque la réunion publique à laquelle elle a assisté avec le Président et le Directeur. Il semble que des avancées soient possibles mais que le tracé de la Zone de Répartition des Eaux serait à modifier par les services de l'Etat afin de trouver un terrain d'entente avec les agriculteurs sur place notamment.

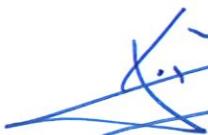
Pour information, le nouveau forage est maintenant terminé. Devraient alors commencer les essais de pompage semaine 48 afin que l'étude menée par SYDEO et la Communauté de Communes du Val de Drôme puisse avancer.

Divers

Il est demandé de la part de Mme CURTIUS, qu'un calendrier prévisionnel soit mis en place avec des dates pour les 4 Comités Syndicaux obligatoires de l'année 2026 ainsi qu'il soit décidé de dates pour la tenue d'un Bureau par mois. Ce calendrier sera travaillé dans les semaines à venir et sera transmis aux membres du Comité Syndical du 18 décembre 2025.

La réunion s'est terminée à 16h40.

Le secrétaire, Jérôme COSTE


sydeo
SERVICE PUBLIC DE L'EAU
CŒUR D'ARDÈCHE
2 route du Barrage
07250 LE POUZIN
Tél : 04 75 63 81 29
sydeo.fr

Le Président, Jean LEYNAUD


sydeo
SERVICE PUBLIC DE L'EAU
CŒUR D'ARDÈCHE
2 route du Barrage
07250 LE POUZIN
Tél : 04 75 63 81 29
sydeo.fr